



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2016

Le 1er Septembre 2016 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno

Étaient présents : PHILIBERT Stéphane-CARAYON Martine-SAYN Pierre-CHOVIN Sonia-DUMONT Séverine- MOUNIER Eric- CHAPRE Séverine- BRET Rémi-BRACHET Armelle-RAVIT Pascale-IMBERT Laurent-SANCHEZ Pédro-QUAILLET Christel-

Absent : GELAIN Jérôme

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 27 juin 2016.

DELIBERATION DE PRINCIPE DE TRANSFERT DES COMPETENCES LORS DE LA FUSION AVEC VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2017 avec l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes (VRSRA), la Communauté de Communes de la Raye doit délibérer sur le transfert d'un certain nombre de compétences.

Le Conseil décide par principe le transfert au 1^{er} janvier 2017 des compétences suivantes :

- Assainissement collectif
- Fourrière animale
- Apprentissage de la natation
- Informatisation des écoles
- Eclairage public
- Ordures ménagères : maintien de la redevance.

PROJET RESEAU BUS 2018

Monsieur PHILIBERT résume l'état sur le réseau de bus actuel et indique qu'après avoir mené une étude sur les besoins de la population, Le conseil a pour objectif de développer le service des transports publics en tenant compte des besoins de la population et propose pour le réseau bus 2018,

tout public

- Prolongement de la ligne 5 via Malissard ou par ligne 20 via Chabeuil
 - Montvendre-Valence :
 - Matin, 5 allers : 7h00-7h30-8h00-8h30-9h00
 - Midi, 3 allers : 12h30-13h30-14h30
 - Soir, 2 allers : 17h30-18h30
 - Soit 10 allers avec un temps de parcours pour Valence Centre maximum de 30 minutes
 - Valence-Montvendre :
 - Matin * 2 7h20-8h30
 - Midi *3 12h10-13h10-14h10
 - Soir * 5 16h10-17h10-17h45-18h10-19h15
 - Soit 10 retours avec un temps de parcours maxi de 30 mn
 - A moduler pour le samedi et dimanche.

Express Valence et Chabeuil

- Ajout d'un bus pour les entrées à 9h00 à Chabeuil.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RAYE

Monsieur le Maire informe le conseil que les statuts de la Communauté de Communes de la Raye ne sont plus à jour suite à la mise en place depuis 2013 du Relais d'Assistante Maternelle (RAM) ainsi que l'accueil de loisirs (ALSH), le conseil approuve la modification des statuts, notamment la compétence enfance, jeunesse et sports.

ADDUCTION D'EAU POTABLE-DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil décide de demander des devis pour l'extension du réseau d'eau potable pour alimenter les futurs lotissements et sollicite une aide financière de l'agence de l'eau.

INAUGURATION DU PLAN D'EAU

L'inauguration aura lieu le 24 septembre à 18 h chemin des sables

Animation toute la journée par Monsieur Alain BACLE avec des régates voiliers radios commandés.

CONCERT

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur BERTIN a eu une proposition d'un concert début mai par un guitariste irlandais « Roy Fulton », le conseil souhaite réfléchir sur cette proposition. Le coût serait de 500 € environ.

QUESTIONS DIVERSES

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire du 1^{er} septembre s'est déroulée dans de bonnes conditions, on compte 85 enfants en primaire et 56 enfants en maternelle.

Les travaux de carrelage et de peinture se sont terminés dans les temps à l'école maternelle.

Le Temps d'Accueil Educatif (TAE) 110 enfants sont inscrits dont 72 en primaire et 36 en maternelle, l'activité du vendredi football et jeux d'adresse.

Pour le plan vigipirate : fermeture des portails et affichettes à chaque école.

LES TRAVAUX EN COURS

VOIRIE

Route de La Baume Cornillane : enfouissement esthétique de la ligne.

Elargissement du chemin creux réalisé.

CONTAINERS

L'ensemble des containers de tri sélectif ont été posés, la collecte qui était organisée tous les 15 jours passera à 1 mois.

Prochaine mise en place sur chaque site de containers à ordures ménagères, ils sont en commande à la CCR.

URBANISME - COURRIER DE M.GORCE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. GORCE relatif au terrain situé quartier Saint Pierre afin de connaître le classement dans le Plan Local d'Urbanisme car dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols actuel il est classé en zone ND (naturelle).

M. GORCE présent à la réunion informe le conseil qu'il a reçu un courrier en accusé de réception contre remboursement, courrier qu'il a refusé.

Ce courrier a été envoyé à M. GORCE en recommandé avec accusé de réception.

SIGNALE : remblais déposé dans un bois chemin de Die.

Mme VASSELIN présente ses remerciements à Mme CARAYON pour le repas intergénérationnel pris avec les enfants au restaurant scolaire durant la semaine du voyage à Paris.